

# En route vers un avenir équitable :

recommandations pour la  
prochaine CDN du Canada



Octobre 2024

## Aperçu

<b>Contexte</b>	<b>2</b>
<b>Recommandations pour la prochaine CDN du Canada</b>	<b>4</b>
<b>Critère : Équité</b>	<b>4</b>
<b>Critère : Respect des droits de la personne et des droits des peuples autochtones</b>	<b>5</b>
<b>Critère : Décarbonisation rapide</b>	<b>6</b>
Pétrole et gaz	7
Transports	8
Électricité	8
Bâtiment	9
Gouvernance	9
Tarification du carbone	10
<b>Critère : Réorientation des flux financiers</b>	<b>10</b>
<b>Critère : CDN axée sur la nature qui accroît la résilience et les avantages sociaux et sanitaires</b>	<b>12</b>
Prioriser la nature	12
Intégrer la question de la santé dans l'approche climatique canadienne	13
Justice intergénérationnelle	13
<b>Critère : Transition juste</b>	<b>14</b>
<b>Critère : Approche pangouvernementale améliorée</b>	<b>15</b>
<b>Conclusion</b>	<b>16</b>



## Contexte

Tous les cinq ans, les États signataires de l'Accord de Paris sont tenus d'établir un plan d'action climatique pour accroître l'ambition, l'ampleur et l'échelle de leurs politiques et objectifs climatiques. Ce plan, la « contribution déterminée au niveau national » (CDN), doit chaque fois représenter une progression par rapport à la version précédente.

Les CDN constituent un mécanisme clé de la diplomatie climatique internationale. La prochaine ronde de CDN, qui arrive à échéance au début de 2025, devra également tenir compte des constatations et des résultats du [bilan mondial](#) convenu lors de la COP28 à Dubaï, bilan qui annonce le début de la fin de l'ère des combustibles fossiles. La prochaine CDN du Canada doit absolument comprendre : une stratégie d'atténuation et d'adaptation qui s'appuie sur des ressources financières accrues et respecte les droits de la personne, dont les droits des peuples autochtones; une transition juste vers un monde sans combustibles fossiles; et une contribution canadienne au triplement des capacités de production d'énergie renouvelable dans le monde et à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Nos actions en cette décennie décisive détermineront l'avenir de l'humanité. Contribuer à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C représente le meilleur moyen de protéger la santé de la population canadienne et de bâtir une économie forte et résiliente. Selon [près de deux tiers](#) des Canadiens et Canadiennes, si le gouvernement fédéral ne fait rien pour remédier dès maintenant à la crise climatique, il manquera à ses obligations envers sa population.

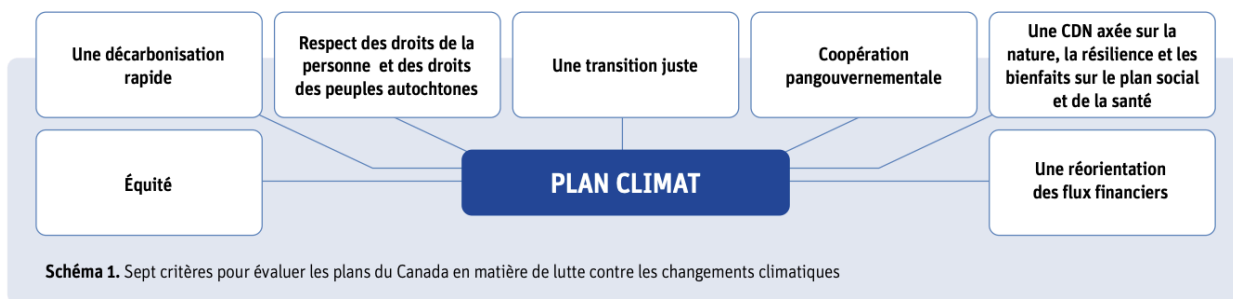
La CDN du Canada est plus qu'un simple objectif de réduction des émissions : elle porte sur la relation entre l'être humain et la planète. Les CDN sont également des outils permettant d'accroître la résilience et d'intégrer la planification de l'adaptation dans les communautés rurales et urbaines. Au moment où des Canadiens et Canadiennes se remettent des pertes et dommages d'origine climatique, la nouvelle CDN doit présenter une feuille de route résolue et ambitieuse vers un avenir zéro carbone plus juste, plus équitable et fondé sur les droits. La CDN doit montrer comment le Canada entend répondre aux répercussions climatiques futures.

**En 2021, alors que le Canada se préparait à renforcer sa CDN à l'horizon de 2030, CAN-Rac a proposé [sept critères](#) pour évaluer les ambitions de l'État :**

1. **Équité** : la responsabilité et la capacité du Canada à contribuer à l'action climatique mondiale, en tenant compte de l'équité et de la science.
2. **Respect des droits de la personne et des droits des peuples autochtones** : l'ensemble des politiques, des mesures et des investissements liés à la mise en œuvre de la CDN canadienne doivent répondre aux besoins et aux aspirations des peuples autochtones.
3. **Décarbonisation rapide** : les cibles annoncées et la volonté du Canada de les dépasser pour tous les secteurs de l'économie canadienne.
4. **Réorientation des flux financiers** : un aspect essentiel pour combler l'écart de financement entre les engagements budgétaires climatiques actuels et l'objectif zéro émission du Canada à l'horizon de 2050.



5. **CDN axée sur la nature qui accroît la résilience et les avantages sociaux et sanitaires :** l'engagement explicite du Canada à renforcer la résilience, à sensibiliser la population au climat et à l'action climatique, à sauver des vies et à protéger, conserver et restaurer la nature.
6. **Transition juste :** la réponse du Canada aux besoins de la main-d'œuvre et des communautés dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN.
7. **Coopération pancanadienne :** les efforts menés par le Canada pour collaborer avec chaque communauté, ville, région, province et territoire dans la mise en œuvre de la CDN.



Dans le présent document, nous analysons les progrès réalisés depuis 2021 en fonction de ces sept critères et formulons des recommandations clés que nous demandons au Canada d'inclure dans sa nouvelle CDN à l'horizon de 2035, au plus tard lors de la COP29 en Azerbaïdjan.

## Recommandations pour la prochaine CDN du Canada

### Critère : Équité

Pour limiter le réchauffement climatique au seuil critique de 1,5 °C, les pays du G7 [ont été priés](#) de réduire collectivement leurs émissions d'au moins 58 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019, et d'au moins 75 % d'ici 2035. Le Canada est l'un des dix plus grands émetteurs de GES au monde **et son objectif actuel de réduction des émissions intérieures de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 est archaïque et insuffisant**. Il ne correspond tout simplement pas au niveau d'ambition nécessaire, selon les plus récentes données scientifiques et le principe d'équité. **Depuis 2019, CAN-Rac et ses membres plaident pour une cible de réduction de [60 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030](#).**

Le Canada est l'un des [plus gros pollueurs](#) et l'un des plus [importants producteurs de combustibles fossiles](#) au monde. Avec sa capacité financière, il devrait être l'un des premiers à se lancer dans la transition énergétique. Or, en matière de réduction des émissions, il est à la traîne des autres pays du G7. À la lumière de cette responsabilité et de cette capacité, **dans sa nouvelle CDN, le Canada devrait s'engager à réduire ses émissions de GES de 80 % par rapport aux niveaux canadiens de 2005 d'ici 2035, ainsi qu'à renforcer ses efforts de solidarité internationaux dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris dans le monde**. Cette recommandation s'appuie sur une nouvelle évaluation de

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

CAN-Rac concernant la [juste contribution du Canada](#) aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. En s'engageant à réaliser sa juste part de réduction des émissions nationales et à fournir les ressources financières et autres nécessaires au soutien des communautés et des États touchés de plein fouet par les changements climatiques, le Canada peut renforcer son leadership, promouvoir la transparence et rétablir la confiance des personnes touchées de manière disproportionnée par la crise climatique alors qu'elles y ont le moins contribué.

**Dans le prolongement de cette cible ambitieuse sur le territoire national, la nouvelle CDN devrait tripler le financement bilatéral lié au climat, qui passerait à 15,9 milliards de dollars entre 2026 et 2031 – une étape essentielle vers une juste contribution du Canada aux efforts mondiaux.** Le Canada contribue activement au financement de l'action climatique, mais ses engagements annuels sont de l'ordre d'un milliard de dollars, ce qui est bien en deçà de sa juste part de l'objectif collectif de 100 milliards de dollars américains pour les pays riches – un objectif qui, par ailleurs, est nettement insuffisant.

Tripler sa contribution ne permettra pas au Canada d'atteindre sa juste part du financement climatique mondial, loin de là. Cependant, cela témoignera de sa bonne volonté et constituera un de ces « pas de géant » qu'appellent les États touchés de manière disproportionnée par la crise climatique – une opinion que partage Simon Stiell, le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

En tant qu'hôte du G7 en 2025, le Canada a une autre occasion et la responsabilité de faire progresser les initiatives climatiques qui promeuvent l'égalité des genres et soutiennent les communautés locales. Pour ce faire, il doit défendre les principes de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) dans le financement climatique canadien.

### **Pour être équitable, la CDN du Canada doit comprendre les objectifs suivants :**

- Réduire les émissions intérieures de GES de 80 % par rapport aux niveaux canadiens de 2005 d'ici 2035, dans l'optique de décarboniser entièrement l'économie canadienne et d'atteindre la carboneutralité sur le territoire national aussitôt que possible et au plus tard en 2050.
- Soutenir une réduction des GES dans les pays à revenu faible ou intermédiaire correspondant à 160 % des émissions canadiennes de 2005 au moyen du financement climatique.
- Tripler le financement climatique bilatéral canadien (15,9 milliards de dollars entre 2026 et 2031). La moitié de ces fonds doivent être destinés aux mesures d'adaptation et être conformes à la PAIF.

### **Critère : Respect des droits de la personne et des droits des peuples autochtones**

Dans sa CDN de 2021, le Canada signale qu'il veillera à ce que ses politiques, mesures et investissements climatiques respectent, promeuvent et réaffirment ses obligations en matière de droits de la personne, de droits des peuples autochtones, d'égalité des genres et d'autres priorités intersectorielles, mais ne précise pas de quelle façon. De plus, les enfants et leurs droits brillent par leur absence des précédentes CDN et politiques. La CDN n'a fait qu'effleurer ces différentes questions.

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

Les actions et engagements actuels du Canada ne suffisent pas à protéger les droits de la personne et les droits des peuples autochtones. Le Canada doit en prendre acte et changer la situation dans sa prochaine CDN.

Jusqu'à maintenant, des [efforts concertés](#) ont été menés pour intégrer la réconciliation dans les politiques climatiques et pour inclure les peuples autochtones dans l'élaboration de ces politiques. Par exemple, une enveloppe de 15 millions de dollars de l'initiative [Partenariats pour le climat](#) sert à aider les peuples et les organisations autochtones du Canada à faire progresser l'action climatique en collaboration avec des partenaires autochtones du Sud. Voilà un exemple de changement de culture dont on a grandement besoin dans le domaine du financement climatique. Le rapport d'étape du plan de réduction des émissions (PRE) attire l'attention sur les engagements en place concernant le soutien du leadership climatique autochtone et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) de manière plus globale. Cependant, il existe depuis longtemps un écart entre les promesses et les actions concrètes.

**La CDN du Canada à l'horizon de 2035 doit exposer en détail comment le gouvernement fédéral assurera une mise en œuvre fondée sur les droits et féministe. À cette fin, elle doit contenir les éléments suivants :**

- Veiller à ce que les politiques et les mesures de mise en œuvre de la CDN canadienne soient ancrées dans les normes et principes des droits de la personne et conformes aux obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne.
- Réaffirmer le mandat et les obligations constitutionnels garantissant que les politiques, les mesures et les investissements pour le climat et la nature respecteront les droits à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones.
- Souligner les priorités et le soutien grâce auxquels la mise en œuvre de la CDN respectera les droits de la personne, le droit à la santé et les droits des peuples autochtones, des communautés locales, des personnes migrantes, des enfants, des personnes vivant avec un handicap, des personnes en situation de vulnérabilité, des femmes et des travailleurs et travailleuses, ainsi que l'équité intergénérationnelle.
- Fournir des détails sur la gouvernance participative et l'octroi de subventions pour la cocréation des futurs programmes sur le territoire canadien.
- Impliquer davantage les gouvernements autochtones et les organisations autochtones, en tant que titulaires de droits, dans les processus décisionnels liés à l'énergie et aux changements climatiques.
- Mentionner tout particulièrement la nécessité d'intégrer la DNUDPA en tant que cadre directeur et tenir compte des droits autochtones dans l'élaboration et le suivi des programmes du gouvernement.

## Critère : Décarbonisation rapide

Le [bilan mondial](#) insiste sur le fait que les cibles de 2035 devraient couvrir l'ensemble des GES, des secteurs et des catégories d'émissions et que « pour parvenir à des émissions nettes nulles de CO<sup>2</sup> et

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

de GES, il faut transformer les systèmes dans tous les secteurs et dans tous les contextes, notamment en développant les énergies renouvelables tout en éliminant progressivement tous les combustibles fossiles sans dispositif d'atténuation, en mettant fin au déboisement, en réduisant les émissions autres que le CO<sup>2</sup> et en appliquant des mesures axées à la fois sur l'offre et sur la demande ».

Pour atteindre ses cibles de réduction des émissions, le Canada doit absolument avoir des politiques et des objectifs sectoriels lui permettant de mobiliser un effort dans l'ensemble de l'économie. Il est tout aussi essentiel de traduire en mesures concrètes cette mission qui a été confiée aux ministres du Cabinet canadien dans les [lettres de mandat de 2021](#) : « cherchez au sein de votre portefeuille [...] des façons de soutenir nos efforts pangouvernementaux visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à créer des emplois propres et à relever les défis liés au climat avec lesquels les collectivités composent déjà ».

La précédente CDN du Canada présentait des mesures et des politiques sectorielles tirées du plan climatique Un environnement sain et une économie saine, mais sans préciser où les besoins étaient les plus criants en matière de progrès et de contraintes. La cible de la CDN canadienne de 2021 portait sur l'ensemble de l'économie et couvrait les [cinq piliers](#) du plan climatique, publié en 2020.

Ensuite, pour la première fois, des objectifs par secteur et pour l'ensemble de l'économie ont été présentés dans le Plan de réduction des émissions pour 2030. Notons que les progrès réalisés vers chaque cible, et les politiques nécessaires pour atteindre les réductions d'émissions projetées pour chaque secteur, varient considérablement.

### Pétrole et gaz

La COP28 à Dubaï a donné lieu à un accord international historique en faveur de « l'abandon progressif des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques de manière juste, ordonnée et équitable ».

La CDN canadienne de 2021 confirme qu'un écart persiste entre sa cible de réduction des émissions et l'expansion continue de l'extraction pétrolière et gazière, tout en déclarant implicitement s'attendre à la poursuite de la production de combustibles fossiles. À lui seul, le Canada pourrait être responsable de [10 % de l'expansion de la production mondiale prévue](#), et si le gouvernement autorise une extraction pétrolière et gazière de cette ampleur, cela ferait du Canada le [deuxième plus important promoteur du monde](#) entre 2023 et 2050. Puisqu'il est tout à fait clair que la planète ne peut se permettre aucun nouveau projet d'extraction, le Canada ne peut prétendre contribuer à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C tout en permettant l'expansion de la production de combustibles fossiles.

Le Canada doit abandonner les combustibles fossiles et créer un plan de transition rapide, contrôlée et juste à cette fin. D'ailleurs, compte tenu du fait que de nombreux pays extracteurs de pétrole, de charbon et de gaz dépendent considérablement plus de ces activités extractives que le Canada et disposent de moins de ressources pour surmonter cette dépendance par leurs propres moyens, le rapport Equitable Phase Out of Fossil Fuel Extraction (« Abandon équitable de l'extraction des combustibles fossiles ») de 2023 de la [Civil Society Equity Review](#) concluait que, afin d'accorder à ces pays un peu plus de temps pour achever leur transition, le Canada devrait éliminer 90 % de son extraction actuelle de gaz, de charbon et de pétrole d'ici 2031.

Lors de la COP28, le Canada a publié un [cadre réglementaire pour plafonner les émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier](#). On attend toujours le projet de réglementation afférente, qui

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

devra couvrir l'ensemble du secteur pétrolier et gazier et ne contenir aucune possibilité de dérogation en matière de conformité, de compensations, de retards ou d'échappatoires.

En dépit de l'importance accordée au plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier, la cible proposée pour ce secteur reste insuffisante à l'atteinte de la carboneutralité. De plus, l'expansion de la production de combustibles fossiles se poursuit, qu'il soit question de gaz extrait par fracturation, de GNL, de pétrole brut ou de forage extracôtier.

Il n'existe aucun signe d'engagement explicite à mettre fin à l'expansion du pétrole et du gaz au niveau fédéral, et ce même si le pouvoir de limiter l'exploitation des combustibles fossiles relève principalement de la compétence des provinces et des territoires. À cet égard, certaines provinces montrent la voie à suivre, dont le Québec, qui copréside actuellement la [Beyond Oil and Gas Alliance](#). Le Québec a légiféré pour mettre fin aux nouvelles rondes de concessions, d'autorisation ou de baux pour le pétrole et le gaz et a fixé une date conforme à l'Accord de Paris pour mettre fin à la production de pétrole et de gaz. D'autres provinces pourraient suivre l'exemple du Québec et ainsi accélérer l'approche pan-sociétale du Canada pour l'abandon des combustibles fossiles, conformément aux constatations du bilan mondial.

En ce qui concerne les émissions de méthane, le Canada a adopté et continue d'affiner de nombreux règlements visant à réduire les émissions de méthane de diverses sources, et compte en adopter d'autres.

## Transports

Quelques progrès ont été réalisés dans le secteur du transport, qui demeure la deuxième plus importante source de GES du Canada (environ 22 % des émissions intérieures). Pour y remédier, le gouvernement fédéral a élaboré et mis en œuvre le Règlement sur les combustibles propres, a annoncé un fonds permanent pour le transport en commun (qui entrera en vigueur en 2026) et a établi un objectif voulant que 100 % des véhicules légers neufs vendus soient zéro émission d'ici 2035 – une politique très efficace pour réduire les émissions de carbone et la pollution de l'air des véhicules. Cependant, le gouvernement fédéral devrait également établir des cibles de vente pour les véhicules moyens et lourds afin de réduire les délais d'attente et de permettre aux prestataires de services d'électricité et d'infrastructures de recharge de préparer l'avenir avec plus de certitude. Le gouvernement devrait également prolonger son programme d'autobus et de camion propres au moins jusqu'en 2030 et lancer des programmes qui soutiennent les autobus zéro émission et les infrastructures de recharge de camions.

Le Canada aligne actuellement ses règlements en matière de rendement du carburant sur ceux de l'agence américaine de protection de l'environnement, lesquels autorisent les fabricants à vendre des véhicules très polluants s'ils dépassent une certaine dimension ou un certain poids. Ces échappatoires ont encouragé des fabricants à accroître la taille et le poids des véhicules et à se concentrer davantage sur la vente de VUS. Compte tenu du fait que quatre nouveaux véhicules sur cinq vendus au Canada sont des camions légers (des VUS et des camionnettes), le gouvernement fédéral devrait s'inspirer d'administrations qui ont commencé à corriger ces failles législatives en imposant aux VUS les mêmes normes d'émission que les voitures.

En ce qui concerne le transport en commun, le gouvernement fédéral doit absolument veiller à l'allocation de fonds suffisants pour assurer le fonctionnement des réseaux de transport en commun (et

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

non pas seulement pour créer de nouvelles infrastructures) afin de permettre aux sociétés de transport en commun d'améliorer leur offre de service et de rétablir le niveau d'achalandage d'avant la pandémie.

Dans le contexte de pénurie de logements qui afflige le pays, il apparaît tout aussi essentiel et urgent d'aligner le financement des transports en commun sur les objectifs de construction domiciliaire partout au Canada, notamment en augmentant la densité des logements près des transports en commun et en améliorant les liens entre les services d'autobus, les zones piétonnes et les pistes cyclables.

Le Canada doit vite réduire ses émissions dans le secteur du transport, notamment en adoptant une politique de transport qui respecte le principe [« réduire-transférer-améliorer »](#) et en investissant massivement dans le transport interurbain de manière à réduire les déplacements aériens. Transport Canada a laissé entendre que [ce processus est déjà en cours](#), mais il faut en faire plus.

### Électricité

En 2021, le gouvernement n'avait toujours pas de plan inclusif et pangouvernemental établissant des cibles ambitieuses pour la pleine décarbonisation du secteur de l'électricité d'ici 2035. La plus récente CDN du Canada ne comprenait qu'un engagement à « promouvoir d'autres mesures, dont la collaboration avec des partenaires pour atteindre une production d'électricité carboneutre au Canada d'ici 2050 ».

Depuis, des progrès considérables et concrets ont été réalisés, le gouvernement ayant établi des objectifs de décarbonisation du réseau électrique du Canada d'ici 2035 par l'entremise de son Règlement sur l'électricité propre. Un projet de règlement a été présenté en août 2023, mais les progrès vers l'adoption du règlement final (partie II de la Gazette du Canada) ont été lents. Les objectifs ont été diminués depuis la publication de la première version. Notamment, le gouvernement fédéral [n'a plus l'intention](#) de viser une électricité entièrement carboneutre d'ici 2035, mais il a bon espoir que la Régie de l'énergie du Canada parviendra tout de même à réduire considérablement les émissions entre 2035 et 2050. En raison de l'ingérence provinciale et de la pression du lobby des combustibles fossiles, le Règlement sur l'électricité propre risque d'être retardé, affaibli ou avorté. Notons cependant que le secteur de l'électricité est le seul secteur à avoir systématiquement réduit ses émissions au cours des quelques dernières années de référence, principalement grâce à la réussite du règlement d'abandon progressif du charbon et aux sociétés de distribution d'énergie qui ont pris la décision économique d'abandonner des combustibles fossiles coûteux au profit de capacités électriques propres et bon marché. Si la consommation de charbon est en baisse, celle du gaz naturel continue toutefois d'augmenter dans le secteur de l'électricité canadien et demeure le principal obstacle à l'atteinte des objectifs sectoriels.

Le Canada a aussi longtemps promis la publication d'une stratégie canadienne sur l'électricité avant la fin de 2024. Cette stratégie, fondée sur le rapport final du Conseil consultatif canadien de l'électricité, devrait établir la voie à suivre pour la décarbonisation du secteur électrique et inclure des mesures plus globales portant sur l'efficacité, la transmission, le financement et le soutien à la planification. On ignore toujours l'état d'avancement de cette stratégie. Le besoin de cibles sectorielles plus claires et d'un soutien plus cohérent à l'appui de réseaux électriques abordables, fiables et zéro émission reste criant au Canada.





## Bâtiment

Depuis la publication du PRE en 2022, le secteur du bâtiment a connu quelques améliorations, mais les émissions globales ont continué d'augmenter en raison de l'accroissement du parc immobilier et de l'absence de politiques ciblées du fédéral et des provinces. La double crise du logement et de l'abordabilité s'étant exacerbée de concert avec la crise climatique, une attention plus grande que jamais a été accordée au secteur du bâtiment, notamment par l'entremise de réformes politiques modestes visant à réduire les émissions du parc immobilier. La [Stratégie pour les bâtiments verts](#), récemment publiée par le gouvernement fédéral, se concentre sur les améliorations de l'efficacité énergétique, les bâtiments zéro émission, les mesures incitatives et les règlements, ainsi que sur l'innovation et la recherche. Cependant, ces mesures restent sous-financées – tout comme l'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes – et, au rythme actuel des rénovations énergétiques des bâtiments, nous ne sommes aucunement en voie d'atteindre la cible de diminution de 37 % des émissions par rapport aux niveaux de 2005 établie dans le PRE.

## Gouvernance

En 2021, le Canada a adopté le projet de loi C-12, la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité. Malheureusement, cette loi n'a jamais été harmonisée à la CDN du Canada, ce qui aurait permis d'établir un « point de contrôle » en 2025 pour veiller à maintenir les réductions d'émission vers les objectifs de 2030. La loi a toutefois facilité le développement du PRE, qu'il est plus facile d'harmoniser aux objectifs de la CDN. La majeure partie du PRE est déjà conforme à la CDN canadienne et peut être utilisé pour mettre en œuvre les objectifs fixés par le Canada.

De plus, la loi aurait dû être utilisée pour renforcer les obligations internationales du Canada et comprendre des mesures correctives en cas de non-respect. Il est maintenant très peu probable que le gouvernement fédéral modifiera la réglementation, compte tenu du risque politique d'ouvrir la porte à des modifications de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité dans le contexte actuel.

## Tarification du carbone

En 2023, le gouvernement fédéral a mis en place un modèle amélioré de tarification de la pollution par le carbone. La redevance sur les combustibles continue de servir de filet de sécurité et s'applique dans les provinces et territoires où aucun système n'a été proposé, ainsi que dans les provinces où les systèmes proposés ne répondent pas aux critères du modèle fédéral. La Colombie-Britannique, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest ont proposé des systèmes complets qui répondent aux plus récents critères du modèle fédéral.

Dans l'ensemble, les provinces et les territoires ont proposé des systèmes de tarification de la pollution industrielle par le carbone qui répondent aux exigences du modèle fédéral. Le système de tarification fondé sur le rendement du fédéral demeure en vigueur au Manitoba, sur l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et au Nunavut, et les produits issus de la redevance sur les combustibles sont redistribués aux petites entreprises, aux municipalités et aux nations autochtones. Jusqu'à maintenant, les progrès du Canada sur ce plan sont mitigés.

Notamment, le système actuel n'est pas assez cohérent d'une province et d'un territoire à l'autre pour entraîner une augmentation pancanadienne cohérente de la tarification de la pollution par le carbone

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

des particuliers et des industries. Pour être entièrement compatible avec l'objectif 1,5 °C, la CDN canadienne doit comprendre des informations sur la couverture et l'augmentation de la tarification du carbone du Canada et indiquer les mesures prises par le gouvernement pour assurer la cohérence entre les approches de tarification du carbone fédérale et provinciales.

Tout en mettant en œuvre sa prochaine CDN, le Canada devrait renforcer sa politique de tarification de la pollution par le carbone pour les grands émetteurs, de manière à favoriser des réductions d'émissions encore plus importantes.

### Critère : Réorientation des flux financiers

La CDN canadienne de 2021 ne comprend pas d'engagements envers une réforme complète des subventions aux combustibles fossiles, et les progrès des dernières années à cet égard sont mitigés.

Lors de la COP26, le Canada s'est engagé à mettre fin au financement international des combustibles fossiles d'ici la fin de 2022. Il a depuis donné suite à cet engagement, qui exclut toutefois la majorité du soutien de l'industrie pétrolière et gazière canadienne, notamment le financement public intérieur par l'entremise des sociétés d'État, des subventions au niveau provincial et du soutien croissant envers l'hydrogène à base de combustibles fossiles et le captage et le stockage du carbone sans restriction. En 2023, le Canada a fourni un soutien de [18,6 milliards de dollars](#) aux industries pétrochimiques et de combustibles fossiles.

En 2023, le gouvernement du Canada a adopté des [lignes directrices](#) concernant les subventions « inefficaces » des combustibles fossiles – faisant du Canada le premier État du G20 à mettre en place un cadre pour l'identification, l'évaluation et l'élimination des subventions inefficaces des combustibles fossiles. Cependant, les diverses définitions de subventions inefficaces, le manque de transparence et le risque d'échappatoires sont préoccupants – et parfois évoqués par la ministre des Finances pour justifier les milliards de dollars dépensés à l'appui de l'industrie des combustibles fossiles.

De plus, le Canada n'a toujours pas créé d'impôt sur les bénéfices exceptionnels des sociétés pétrolières et gazières. Cette mesure, adoptée dans d'autres pays, bénéficie d'un [vaste appui public](#) et pourrait générer des recettes de [4,2 milliards de dollars](#) ou plus.

### La CDN canadienne à l'horizon de 2035 doit :

- Indiquer comment le Canada entend : réformer entièrement ses subventions à l'appui des combustibles fossiles; veiller à ce qu'Exportation et développement Canada aligne son portefeuille sur l'objectif 1,5 °C; et mettre sa politique intérieure en cohérence avec sa politique internationale en ce qui concerne l'élimination du soutien financier apporté au secteur des combustibles fossiles.

Ces efforts doivent reposer sur une meilleure transparence. Il importe de remédier au manque de transparence en créant un inventaire accessible au public de toutes les subventions des combustibles fossiles de manière à renforcer la crédibilité des lignes directrices.

Le gouvernement fédéral a continué d'approuver et/ou de subventionner de nouveaux projets majeurs de pipelines et d'exportation de GNL pour permettre l'expansion des activités extractives, notamment Coastal GasLink, TransMountain et LNG Canada, tout en autorisant de nouveaux projets de champs

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

gaziers et pétrolifères, comme Bay du Nord. Bon nombre de ces décisions se sont confrontées à des contestations judiciaires et populaires en raison de leurs répercussions climatiques et de violations de la souveraineté des Premières Nations. **La prochaine CDN canadienne doit :**

- Comprendre un engagement sérieux à changer la façon dont le gouvernement fédéral fournit un soutien financier aux projets d'extraction de ressources. La CDN devrait comprendre un engagement à fournir chaque année un rapport du ministère des Finances quant aux mesures prises par le gouvernement pour remédier aux possibilités et aux risques financiers liés aux changements climatiques, surtout en ce qui concerne les projets appuyés financièrement (ou détenus entièrement) par le gouvernement fédéral.

Pour réorienter les flux financiers dans la bonne direction, il est nécessaire de réglementer le secteur financier. Le gouvernement canadien est considéré comme un « [État où la réglementation est faible](#) » en ce qui concerne la finance durable et favorable au climat, comparativement à ses partenaires internationaux. Voilà une carence manifeste des plans climatiques canadiens. D'autres États, dont les membres de l'UE, le Royaume-Uni et l'Australie, ont réalisé des progrès pour clarifier le mandat des organismes de réglementation financière afin que ceux-ci tiennent compte des changements climatiques et pour exiger du secteur privé des plans de transition climatique vers l'atteinte de l'objectif 1,5 °C.

- L'adoption de politiques financières qui veillent à ce que les institutions canadiennes contribuent à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C de manière juste et équitable est essentielle à une CDN efficace et à la crédibilité du Canada dans la conversation mondiale sur la réorientation des flux financiers.

## Critère : CDN axée sur la nature qui accroît la résilience et les avantages sociaux et sanitaires

### Prioriser la nature

Dans sa CDN de 2021, le Canada s'est engagé à miser sur la force de la nature pour améliorer la santé des familles et la résilience des communautés. La nouvelle CDN doit maintenant passer à l'étape suivante et s'engager fermement à protéger et à restaurer la nature, conformément aux engagements du [Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#) (CMB-KM), adopté lors de la COP15 à Montréal.

En juin 2024, le gouvernement fédéral a déposé le [projet de loi C-73 pour la promulgation de la Loi sur la responsabilité envers la nature](#), le cadre juridique nécessaire au soutien et à la mise en œuvre de la [Stratégie pour la nature 2030 du Canada](#). Le projet de loi a franchi l'étape de première lecture.

Cependant, il est très sommaire, ce qui fait qu'une grande partie du travail devra être accompli pendant la phase de mise en œuvre. Le Canada doit d'abord et avant tout renforcer le projet de loi dans l'optique de réaliser les objectifs et les cibles du CMB-KM, de produire des rapports transparents et de prioriser les droits et les connaissances autochtones.

**La prochaine CDN doit être en phase avec les progrès envisagés par le Canada vers la réalisation des 23 cibles du CMB-KM au niveau national, de manière à réaliser l'ambition canadienne de protéger et de restaurer la biodiversité et les services écosystémiques.**

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

- La prochaine CDN doit être en phase avec les progrès envisagés par le Canada vers la réalisation des 23 cibles du CMB-KM au niveau national, de manière à réaliser l'ambition canadienne de protéger et de restaurer la biodiversité et les services écosystémiques.

## Résilience accrue, avantages sociaux et sanitaires

Un nombre croissant de faits et de données témoignent des changements de températures et de leurs conséquences et, dans ce contexte, quelques progrès ont été réalisés en matière d'adaptation et d'investissements dans les infrastructures résilientes au climat. Cependant, il reste encore beaucoup à accomplir pour cartographier et contrer les conséquences non économiques de la crise climatique. En 2023, le Canada a lancé sa toute première [Stratégie nationale d'adaptation](#) (SNA), un plan pour bâtir des communautés plus fortes et plus résilientes au climat.

### Voici des considérations qui devraient être incluses dans la CDN :

- Aligner la CDN sur les objectifs, les cibles et les principes directeurs établis dans la SNA. Par ailleurs, il est essentiel pour la SNA d'avoir un cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage robuste pour évaluer les progrès vers l'atteinte des cibles au cours de la prochaine décennie. Notamment, il importe d'évaluer l'équité des réalisations, conformément aux principes directeurs établis dans la stratégie.
- Les indicateurs qui seront développés pour le suivi devront également être conformes aux indicateurs actuellement mis au point dans le cadre du processus d'objectif mondial en matière d'adaptation, qui comprend le suivi de la sensibilisation au climat et de l'action climatique.
- Chercher à maximiser la planification de l'adaptation et les bienfaits concomitants pour la santé. Le Canada doit également publier un cadre de suivi pour son plan national d'adaptation et faire rapport sur les pertes économiques et non économiques liées à la crise climatique.

## Intégrer la question de la santé dans l'approche climatique canadienne

Les changements climatiques ont [de profondes répercussions directes et indirectes](#) sur la santé, le bien-être, la migration et les conflits. Lors de la COP28 à Dubaï, la toute première [déclaration sur le climat et la santé](#) a été adoptée. Entérinée par 151 chefs de gouvernements et d'États, elle confirme que la santé occupe une place centrale dans les rassemblements de la CCNUCC. Il est maintenant temps de mettre en œuvre des mesures pour remédier aux questions urgentes soulevées dans la déclaration.

**La prochaine CDN du Canada devrait s'appuyer sur les priorités déjà convenues dans la déclaration sur le climat et la santé de la COP28, le consensus de la COP28 et d'autres engagements récents pour agir à l'égard des changements climatiques et de la santé. Plus précisément, le Canada devrait adopter les mesures suivantes :**

- Intégrer des initiatives de promotion de la santé physique et mentale, ainsi que des considérations économiques, dans la CDN et la Stratégie nationale d'adaptation, avec l'appui de mécanismes de coordination multisectoriels pour renforcer la coopération eu égard au climat et à la santé.
- Prévenir l'accélération des menaces d'origine climatique pour la santé et le bien-être humains en abandonnant rapidement les combustibles fossiles.

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

- Permettre une planification de l'adaptation et un suivi centrés sur la santé physique et mentale et les résultats en matière de bien-être.
- Encourager la saine alimentation et les systèmes agricoles durables qui favorisent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment une alimentation durable, saine et riche en plantes qui est abordable et accessible.
- Renforcer les politiques pour réagir aux conflits d'intérêts, surtout ceux concernant la participation de représentantes et représentants de l'industrie des combustibles fossiles et d'autres industries polluantes.
- Prendre des mesures contre les changements climatiques qui protègent les populations et les communautés les plus touchées et vulnérables, sous la houlette et avec la véritable participation de celles-ci.

## Justice intergénérationnelle

Le Canada est un défenseur de l'inclusion des jeunes : il plaide pour leur inclusion en tant que « parties prenantes clés » dans la prise et la mise en œuvre de décisions climatiques, conformément au programme de travail de l'Action pour l'autonomisation climatique (AAC) de Glasgow. Le Canada a aussi établi le nouveau poste de jeune défenseur et défenseure de la cause du climat auprès de la Présidence. Cependant, dans sa dernière CDN, le Canada a mentionné les « jeunes » à seulement deux reprises. Selon le [projet de suivi de l'équité des CDN](#), qui analyse la justice intergénérationnelle et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les CDN des pays, l'inclusion des jeunes dans la CDN n'est pas suffisante.

**Les jeunes sont à la fois la main-d'œuvre de l'économie verte de demain et les plus vulnérables aux conséquences des changements climatiques. La prochaine CDN du Canada devrait donc inclure les mesures suivantes :**

- Accroître l'accès à l'éducation au climat, de manière à renforcer la capacité de la prochaine génération à continuer d'œuvrer positivement pour le climat.
- Faire participer le Conseil des jeunes sur le climat à l'élaboration et à la mise en œuvre de la prochaine CDN.
- Assurer une forte participation et un processus consultatif pour l'inclusion des jeunes pouvant être reproduit au niveau sous-national, comme pour le processus utilisé pour les groupes autochtones.
- S'engager à abandonner les combustibles fossiles pour protéger les droits des générations futures.
- Inclure des indicateurs clés sur les jeunes en tant que personnes vulnérables à la crise climatique.



## Critère : Transition juste

Depuis sa dernière CDN, le Canada a enfin adopté la Loi sur les emplois durables. Cette loi vise à assurer une transition juste du Canada vers une économie carboneutre. **Dans sa nouvelle CDN, le Canada doit s'engager à bien mettre en œuvre la Loi sur les emplois durables. Cela signifie trois choses : la mise en œuvre doit être bien avisée, bien orientée et bien soutenue.**

Premièrement, le Canada doit mettre en place le Conseil du partenariat pour des emplois durables, dont le mandat est de « fournir des conseils indépendants sur les mesures à prendre pour favoriser la création d'emplois durables » par l'entremise d'un dialogue social. À cet égard, il convient de soutenir la formation et le recyclage de la main-d'œuvre (p. ex., conformément au programme de l'Action pour l'autonomisation climatique) et de se mettre à l'écoute des communautés et des régions de manière à soutenir la subsistance, à régler les questions politiques et à bâtir des économies locales en route vers une économie carboneutre. Le Conseil du partenariat doit être en mesure de fournir sans crainte des conseils judicieux et intersectionnels qui facilitent – et non pas entravent – les progrès vers une économie carboneutre affranchie des combustibles fossiles. Si le Conseil du partenariat pour des emplois durables est bien établi, la transition juste du Canada sera bien avisée. Le processus de nomination des membres du Conseil du partenariat est en cours.

Deuxièmement, le Canada doit préparer un plan d'action sur les emplois durables pour établir des objectifs ambitieux qui aideront le Canada à créer des emplois durables dans une économie carboneutre. Les rapports d'étape réguliers exigés par la Loi doivent être honnêtes, transparents et en mesure d'ajuster le tir lorsque les progrès sont insuffisants. Si le plan d'action est robuste et bien financé, la transition juste du Canada sera bien orientée. Le Canada doit créer un secrétariat pour des emplois durables en vue de soutenir la mise en œuvre de la Loi et d'appuyer le Conseil du partenariat. Ce secrétariat devra avoir le pouvoir et les connaissances nécessaires pour organiser, assurer, suivre et coordonner la collaboration et la mobilisation entourant le plan d'action sur les emplois durables.

Troisièmement, la transition du Canada vers une économie verte ne saurait être juste sans une affectation de ressources adéquate et prévisible pour la main-d'œuvre et les communautés. En 2019, le groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes a publié son rapport final, mais ses recommandations n'ont jamais été mises en œuvre, faute de financement. La réussite de la mise en œuvre du Plan pour des emplois durables 2023-2025 et du secrétariat pour des emplois durables nécessitera des ressources financières et humaines adéquates. Notamment, les initiatives ministérielles devront être suffisamment financées pour que les services publics disposent des ressources et de la capacité de réellement réaliser les objectifs du plan d'action. Si elle est bien soutenue, la transition juste sera d'autant plus réalisable.

- La CDN canadienne doit également contenir des références précises au Programme de travail sur la transition juste et insister davantage sur des principes fondamentaux tels que les droits du travail, le travail décent et la protection sociale.



## Critère : Approche pangouvernementale améliorée

En dépit des progrès réalisés ces dernières années et de l'adoption de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, la gouvernance climatique canadienne demeure fragile, non structurée et fragmentée. Les responsabilités relatives aux éléments clés du PRE sont toujours réparties entre de nombreux ministères, et certaines des composantes les plus importantes de la planification d'ensemble sont détenues par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, qui n'a aucun pouvoir sur ses homologues du Cabinet. Puisqu'aucune conséquence n'est prévue pour les ministères qui n'atteignent pas les objectifs d'émissions établis dans les secteurs relevant de leurs compétences, des règlements et des politiques essentiels ont été [retardés ou relégués au second plan](#).

- Les gouvernements et administrations infranationaux tels que les provinces, les territoires, les municipalités et les communautés locales doivent en faire plus pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de la CDN.
- La CDN doit exposer de façon détaillée comment le gouvernement fédéral s'assurera le concours des provinces et des territoires pour atteindre et dépasser les objectifs actuels de la CDN et contribuer une juste part à la réduction des émissions intérieures.

**La CDN devrait également répondre à l'urgente nécessité de renforcer la capacité d'action climatique du Canada dans l'ensemble des secteurs et niveaux de la société. À cette fin, la CDN devrait comprendre les mesures suivantes :**

- Établir les mesures que prendra le gouvernement fédéral pour intégrer l'AAC dans ses ministères et entre ceux-ci.
- Établir comment le gouvernement fédéral élaborera des mécanismes pour améliorer la cohérence des politiques et coordonnera les interventions liées à l'AAC dans les provinces et territoires. Par exemple, le nouveau [cadre national axé sur l'apprentissage environnemental](#) met à contribution le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, des responsables du système d'éducation et des parties prenantes clés comme les jeunes et la société civile.
- Comprendre des références précises au suivi et à l'évaluation des activités pancanadiennes d'AAC afin de pouvoir évaluer et décrire les progrès du Canada sur son territoire vers l'atteinte du [programme de travail de l'Action pour l'autonomisation climatique de Glasgow](#).

## Conclusion

Depuis 2021, le Canada a réalisé d'importants progrès en matière de gouvernance climatique et a mis en œuvre des politiques cruciales en réponse à la crise climatique. La rapidité, l'ampleur et l'échelle de l'action climatique canadienne ont augmenté de façon importante, mais ne sont toujours pas à la hauteur des besoins.

Parallèlement, la crise climatique a pris de la vitesse. L'année 2023 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée, et nous en subissons déjà les effets dévastateurs. Nous sommes dangereusement près d'atteindre la limite de température fixée dans l'Accord de Paris et il est possible que, avant 2030, les

## Suivi des progrès vers un avenir équitable :



recommandations pour la prochaine CDN du Canada

températures mondiales excèdent au moins temporairement 1,5 °C de plus que les niveaux pré-industriels.

La nouvelle CDN du Canada doit représenter le niveau le plus élevé d'ambition du pays. Pour nous tous et toutes, et surtout pour les communautés marginalisées et les premières personnes touchées par les changements climatiques, les enjeux sont existentiels. Le Canada doit établir des cibles ambitieuses à l'horizon de 2035 tout en réévaluant et en renforçant ses cibles pour 2030. Ces engagements et ces plans ont tout autant la capacité de nous orienter vers un point catastrophique de non-retour que vers un avenir plus juste et durable.

Nous nous trouvons à un point tournant. La prochaine CDN du Canada représente une occasion de montrer au monde que le Canada est prêt : prêt à apporter sa juste part aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C; prêt, en tant que pays du G7 et président de cette organisation en 2025, à faire figure de proue en suscitant un élan mondial. Voilà une occasion de faire preuve de responsabilité et de montrer à la population canadienne que la seule façon de répondre à la polycrise actuelle de l'abordabilité, du logement, de la polarisation et du climat est d'investir dans une économie qui s'attaque directement à l'inflation provoquée par les combustibles fossiles et qui assurera la réussite du Canada dans la transition énergétique déjà en marche dans le monde.



**CLIMATE ACTION NETWORK**  
**RÉSEAU ACTION CLIMAT**  
**CANADA**

Climate Action Network – Réseau action climat (CAN-Rac) Canada est le plus vaste réseau d'organisations travaillant sur les questions liées aux changements climatiques et à l'énergie au Canada. Il s'agit d'une coalition de 160 organisations opérant d'un océan à l'autre. Nos membres rassemblent des groupes environnementaux, des syndicats, des Premières Nations, des organisations de justice sociale, de développement, de santé et de jeunesse, des groupes religieux et des initiatives locales.